



Déclaration CFDT : Comité technique du 4 octobre 2019

Avis sur la réorganisation de la Direction de la Voirie

Service exploitation – Évolution des plateformes

Le dossier qui nous est proposé impacte la direction de la voirie exploitation à plusieurs niveaux. Certains apparaissent de manière assez explicite dans ce rapport, d'autres peu ou pas et certains nous questionnent.

sur le positionnement des responsables et plateformes directement auprès de la direction de la voirie cela va dans le bon sens et fait suite très directement au changement de direction. De fait la chaîne organisationnelle est plus courte et devrait sur le papier être plus efficace.

L'impact le plus direct est une modification significative de l'équipe administrative et des fonctions des collègues. la CFDT serait tentée de dire que c'est un retour à ce qui était prévu début 2016, car nous avons regardé nos notes et fiche de poste de l'époque, l'équipe administrative était rattachée à la plateforme rennes, mais en pratique elle avait été glissée vers la direction...sans passage au CT !. L'objectif justifié de cet ajustement était de développer et de mettre en place des procédures communes à toutes les plateformes pour harmoniser les pratiques, au sens large.

Ce glissement de l'unité administrative a plusieurs conséquences : l'unité administrative mutualisée est supprimée, les fonctions de gestion RH des agents des plateformes sont transférées à un autre agent de l'unité administrative près de la direction et les missions de l'équipe administrative restant à la plateforme rennes sont réduites. La CFDT s'interroge, voire s'inquiète, de l'harmonisation future des pratiques sur les 4 plateformes. Aujourd'hui les agents nous font remonter des disparités entre plateformes. Des questions demeurent toujours d'actualité malgré les questionnements, nous pensons par exemple aux modes de calculs des heures supplémentaires, de nuit, des repos récupérateurs, des heures de nuit,...des échanges ont eu lieu avec la mission temps de travail RH et la DV, sans qu'à ce jour ces points sont traités et résolus. les agents attendent des explications et des règles claires et concrètes pour comprendre les tableaux de calculs illisibles aujourd'hui pour le commun des mortels.

Sur les unités administratives des plateformes le rapport indique qu'elles ont gagné en autonomie. la CFDT confirme, mais attention à ne pas confondre autonomie et pratiques différenciées ou liberté d'action et de gestion.

Le projet qui nous est présenté ne dit pas comment concrètement demain, cela fonctionnera mieux qu'aujourd'hui en déplaçant la gestion RH et en changeant d'interlocuteur. changement d'interlocuteur oui, car il est indiqué dans le rapport qu'un membre de l'équipe de l'unité administrative de rennes s'était porté volontaire pour la direction, mais sans nous dire quels souhaits avaient été exprimés par les autres collègues, peut être elles aussi volontaires. quels sont les éléments qui ont prévalu au choix ?. La conséquence est le départ d'un agent qui a souhaité quitter le service malgré sa forte implication et sa préoccupation d'un maintien d'harmonisation des règles dans les plateformes.

Il y a des attentes fortes des agents envers la direction sur le pilotage et la coordination à mener pour garantir l'harmonisation des plateformes sur le long terme.

Confédération Française Démocratique du Travail

8, place de Torigné – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex ☎ 02 23 62 24 61 - cfdt@rennesmetropole.fr

1

Nous aurions aussi aimé qu'à ce rapport soient jointes les fiches de postes, des agents dont les missions sont modifiées voire très largement modifiées, tant au niveau de la plateforme rennes qu'au niveau de la direction.

L'autre changement qui comme le précédent a fait l'objet d'une présentation laconique aux organisations syndicales, est la création d'un poste d'adjoint à la plateforme rennes pour encadrer le bureau de dessin, mais aussi les techniciens entreprises. Sur le fond nous ne remettons pas en cause ce choix, mais sur la forme on ne sait pas grand-chose du poste, qui comme pour le point précédent nous aurions aimé avoir la fiche de poste. Cela a son importance car la ligne hiérarchique notamment du bureau de dessin doit être claire, car cette équipe travaille pour différents services de la DV.

Sur ce point, l'unité administrative et le bureau de dessin rattachés à la plateforme rennes, n'apparaissent pas dans les organigrammes futurs annexés, dans la partie organisation de cette plateforme.

Sur la partie réorganisation des antennes signalisation verticale et horizontale, qui a monopolisé la majorité du temps lors de la présentation aux organisations syndicales, cela va dans le bon sens pour la CFDT.

Pourquoi ? Un agent de maîtrise est déjà parti en juin de cette année. Le second le sera l'an prochain et dans les faits cela ne correspond plus vraiment à la réalité. La chaîne hiérarchique sera plus claire et lisible pour les agents.

Le rapprochement vers plus de polyvalence entre SV et SH va aussi dans le bon sens pour des raisons d'efficacité des interventions mais aussi de lisibilité des chantiers auprès des rennais.

Des formations sont en cours ou prévues. Chaque agent garde sa spécificité mais devient progressivement polyvalent. C'est un plus et cela permettra aux agents d'avoir des chantiers + variés.

Nous concluons sur des questions sur l'avenir de la Direction de la voirie. Cet organigramme fait suite à un changement de direction, et doit amener la direction à porter sa réflexion sur l'ensemble de la direction. Quel avenir sur les services finances et juridiques des services de cette direction ? Quelle vision RH et entre les différents services ? Quelles orientations dans un futur proche avec la mise en place de grand angle ? Quelle réflexion par rapport aux départs à venir dans le service DVGTS ?

Autant d'interrogations qui auraient peut-être pu trouver leur place dans cette réflexion de réorganisation de la DV que nous aurions peut-être espérée plus globale et plus détaillée sur les règles de fonctionnement pour assurer la cohérence entre plateformes qui reste pour la CFDT à démontrer.

Pour finir la CFDT demande donc que les fiches de postes des agents impactés soient présentées dans cette instance, et que le sujet des règles RH soit également abordé dans le même temps. Comme à notre habitude, en encore davantage compte tenu de nos réticences, nous demandons aussi un bilan à six mois de cette nouvelle organisation

→ L'ensemble des organisations syndicales se sont abstenues lors du vote, à l'exception du syndicat Sud qui a voté pour.